

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

Apex Aircraft

CAP 10B

Sangle de fixation du réservoir avant (ATA 28)

1 - MATERIELS CONCERNES

La présente Consigne de Navigabilité concerne les avions CAP10B, tous numéros de série.

2 - RAISONS

Suite à la rupture en fatigue d'une sangle de fixation de réservoir avant de CAP10B, une limite de vie de 4000 heures de vol a été mise en place.

3 - ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION

- 3.1 Pour toute machine étant équipée d'une sangle de réservoir ayant dépassé 6000 heures de vol, celle-ci doit être changée avant le 15 juin 2004.
- 3.2 Pour toute machine étant équipée d'une sangle de réservoir ayant entre 4000 et 6000 heures de vol, celle-ci doit être changée à la première des deux échéances suivantes : 150 heures de vol ou 6 semaines à compter de la réception de la présente consigne de navigabilité.
- 3.3 Dans les autres cas, respecter la limite de vie de 4000 heures de vol pour ces sangles.
- 3.4 Insérer une copie du bulletin service cité en référence dans le programme d'entretien.

Mentionner l'application de la présente consigne de navigabilité dans le livret aéronef.

REF. : Bulletin Service Apex Aircraft n° 040102 du 10 mai 2004

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : Date d'entrée en vigueur

CN originale :

Présente révision :